



Votre qualité de locataire implique des droits mais aussi des devoirs. C'est à vous d'effectuer l'entretien courant de votre logement afin de le conserver en bon état. Les entretiens et réparations plus importantes sont confiés sous contrat à des entreprises et répercutés dans vos charges.

Pour savoir qui fait quoi, reportez-vous aux dessins ci-dessous, sans oublier qu'il s'agit d'exemples qui ne correspondent pas forcément à la configuration de votre logement.

Modifications et transformations

Avant toute modification importante, transformation de votre logement ou travaux affectant la nature des matériaux,* vous devez en demander l'autorisation à l'OPAC du Grand Lyon. Sans autorisation écrite de votre bailleur, il est en droit de vous demander une remise en état de votre logement, à vos frais.

Attention : Les plaques polystyrènes décoratives ou plafond sont interdites pour des raisons de sécurité. *dalles plafond, sols, crépi, paraboles, démolition de cloisons, installation électrique, cuisine intégrée, modification d'appareils sanitaires...

LOCATAIRE

- 01 • Débouchage de l'évacuation du balcon
- 02 • Entretien de la porte du garage (poignée, serrure, chaînette, ressorts)
- 03 • Entretien et réparation des volets battants et des volets roulants (sangle, enrouleurs, manivelles et lames)
- 04 • Entretien de la boîte à lettres
- 05 • Entretien du balcon

SOUS CONTRAT

- 11 • Nettoyage des chéneaux et des tuyaux
- 12 • Entretien de l'allée
- 13 • Ramonage du conduit de cheminée
- 14 • Taille des haies et arbustes
- 15 • Entretien de la pelouse

OPAC du Grand Lyon

- 06 • Toitures
- 07 • Remplacement et peinture de la porte de garage
- 08 • Entretien du garde-corps du balcon
- 09 • Elagage des arbres
- 10 • Entretien des façades

A l'extérieur de votre logement

Entretien et réparations : qui fait quoi ?

LOCATAIRE

- 01 • Entretien des bouches d'aération (à ne pas les boucher)
- 02 • Entretien des abattants des WC
- 03 • Nettoyage des faïences (ne pas les percer)
- 04 • Reprise des peintures (plafonds, murs et boiseries)
- 05 • Entretien des points lumineux (applique, douille, ampoule)
- 06 • Entretien des interrupteurs et prises de courant
- 07 • Entretien des fenêtres et portes (graissage, gongs, charnières, serrures, paumelles, poignées, crémones)
- 08 • Nettoyage des dépôts de calcaire des appareils sanitaires,
- 09 • Débouchage du siphon et des évacuations horizontales
- 10 • Entretien des sols et parquets
- 11 • Remplacement des vitres cassées et joints vétustes
- 12 • Reprise des papiers peints
- 13 • Entretien et fixation des plinthes



Dans votre salle de bain

Opac mémo : retrouvez vos contacts téléphoniques (personnel de proximité, Centre de Relation Clients, entreprises) sur l'affiche Opac mémo, dans votre hall d'entrée.

Entretien = nettoyage, petites réparations et remplacement si endommagé.

Attention : certains immeubles ne sont pas sous contrat. A défaut de contrat d'entretien avec une entreprise, l'entretien est à effectuer par le locataire.

OPAC du Grand Lyon

- 14 • Entretien des tuyaux d'évacuation des eaux usées
- 15 • Entretien du ballon d'eau chaude (résistance, anode, groupe sécurité)

SOUS CONTRAT

- 16 • Entretien de la robinetterie
- 17 • Remplacement du flexible et de la tête de douche
- 18 • Nettoyage des grilles de ventilation
- 19 • Entretien des joints silicone
- 20 • Entretien de la chasse d'eau et du mécanisme des WC
- 21 • Remplacement du joint de sortie WC

191 - 193, cours Lafayette - 69006 Lyon
 Tél. 04 72 74 68 00 - Fax 04 72 74 68 02
 E-mail : contact@opac-grandlyon.fr
www.opac-grandlyon.com



Entretien et réparations : qui fait quoi ?

LOCATAIRE

- 01 • Remplacement des fusibles et porte fusibles
- 02 • Entretien du microviseur (judas) de la porte d'entrée
- 03 • Entretien serrures et verrous de la porte d'entrée
- 04 • Entretien et fixation des plinthes
- 05 • Entretien et remplacement de clés et badges
- 06 • Entretien des sols et parquets
- 07 • Entretien des bouches d'aération (ne pas boucher)
- 08 • Débouchage du siphon et des évacuations horizontales
- 09 • Reprise des peintures (plafonds, murs et boiseries)
- 10 • Remplacement du flexible de gaz : vérification de la date de validité (à remplacer dès que la date est atteinte)
- 11 • Remplacement de la porte d'entrée du logement (assurance)
- 12 • Remplacement du combiné interphone en cas de détérioration.
- 13 • Entretien des interrupteurs et prises de courant
- 14 • Entretien des fenêtres et portes (graissage gongs, charnières, serrures, paumelles, poignées, crémones)
- 15 • Remplacement des vitres cassées et joints vétustes
- 16 • Petit entretien des convecteurs

Dans votre entrée et votre cuisine

- 17 • Entretien des points lumineux (applique, douille, ampoule)
- 18 • Nettoyage des faïences (ne pas les percer)
- 19 • Comblement des trous de fixation dans les murs

OPAC du Grand Lyon

- 20 • Tuyaux d'arrivée générale d'eau et de gaz
- 21 • Maintenance du fonctionnement de l'interphone

- 22 • Changement des convecteurs après usure normale

SOUS CONTRAT

- 23 • Entretien de la robinetterie



Entretien et réparations : qui fait quoi ?

LOCATAIRE

- 01 • Entretien des placards
- 02 • Entretien des interrupteurs et prises de courant
- 03 • Des prises de téléphone et de la prise TV
- 04 • Entretien des sols et parquets
- 05 • Entretien des points lumineux (applique, douille, ampoule)
- 06 • Entretien des fenêtres et portes (graissage gongs, charnières, serrures, paumelles, poignées, crémones)
- 07 • Remplacement des vitres cassées et joints vétustes
- 08 • Entretien des bouches d'aération (à ne pas boucher)
- 09 • Comblement des trous de fixation dans les murs
- 10 • Reprise des peintures (plafonds, murs et boiseries)
- 11 • Reprise des papiers peints
- 12 • Entretien et fixation des plinthes

OPAC du Grand Lyon

- 13 • Peinture des fenêtres

SOUS CONTRAT

- 14 • Entretien des radiateurs



Dans votre séjour ou vos chambres